



CONSEIL CITOYEN



4^{ème} circonscription de Saône-et-Loire

RÉUNION DE TRAVAIL DU SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021



✓ **La désertification médicale et les effets de la pénurie de médecins**

Intervention de Monsieur Pierre Pribile, directeur de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et temps d'échanges avec les élus, membres du Conseil, et professionnels de santé.

✓ **Le point d'actualité en circonscription et à l'Assemblée**

✓ **Agenda** : Date et lieu de la prochaine réunion et choix de la thématique de travail

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS **DE LA PENURIE DE MEDECINS**

Au 1^{er} janvier 2021, le Conseil National de l'Ordre des Médecins revendique 312 172 médecins inscrits au tableau de l'Ordre, et la DREES compte 227 946 médecins actifs en France, contre 215 930 en 2012 et 222 453 en 2016.

Cette légère augmentation globale (+5,5% en dix ans) est toutefois à nuancer :

- ⇒ Le nombre de médecins de moins de 70 ans est en baisse continue depuis 2016**
- ⇒ Le nombre de généralistes est en baisse continue depuis 2012**
- ⇒ La densité de médecins actifs en France a diminué de 1,5% entre 2012 et 2021**

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

Le *numerus clausus* est remplacé par le *numerus apertus* **nouveau système qui vise à donner un nombre minimum d'étudiants et non en limiter le nombre.** Ce chiffre est décidé par les universités, en collaboration avec les Agences Régionales de Santé (ARS).

Pour autant, le *numerus apertus* est choisi en fonction de la capacité de l'université, et a déjà donné lieu à des contestations devant le Conseil d'Etat. Cette nouvelle limitation du nombre des étudiants de médecine ne garantit en rien une augmentation du nombre de médecins formés d'ici dix ans.

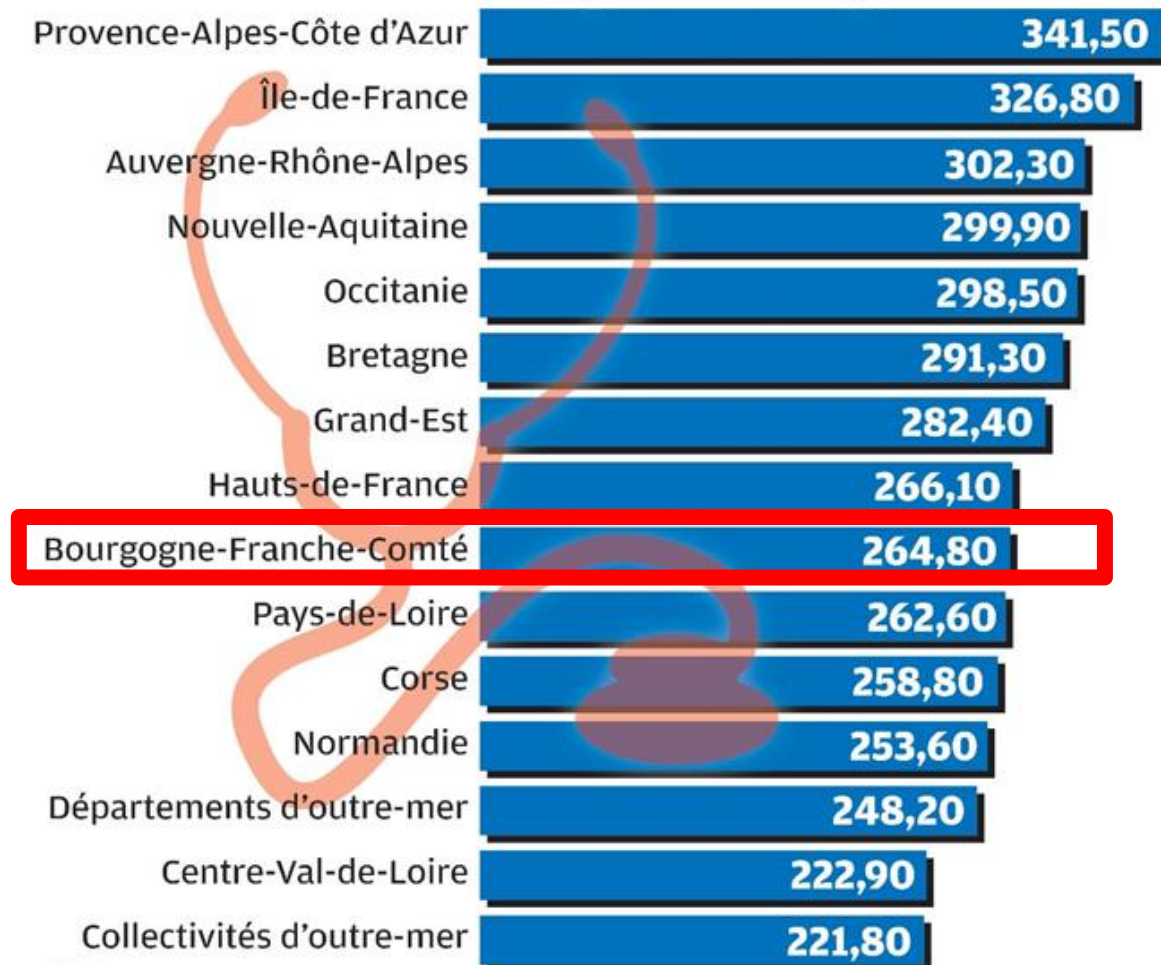
LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

Les chiffres en 2020

- ⇒ **5,4 millions de personnes (8% de la population) vivent en zones sous-denses**
- ⇒ **12 millions de personnes (18% de la population) vivent en zones « prioritaires », c'est-à-dire sous-denses ou risquant de devenir sous-denses rapidement**
- ⇒ Pour les 10% de la population les moins bien dotés (sondage de la DREES en 2018), il faut **11 jours pour obtenir un rendez-vous avec un généraliste, 93 pour un gynécologue et 189 jours pour un ophtalmologue**
- ⇒ **5,5 millions de citoyens vivent dans des déserts médicaux et 6 autres millions dans des zones à risques.**

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

Médecins : des inégalités régionales*



Source : CNOM (Conseil national de l'ordre des médecins).

* Médecins pour 100.000 habitants.

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

Un exemple local

Le secteur de la Bresse bourguignonne ne comptera plus que 31 médecins à la fin de l'année 2021, contre 45 en 2018, avec une population qui a augmenté (+ 4,73% en 10 ans) et qui est vieillissante.

Mais la Bresse, hormis le secteur de Cuiseaux, n'est toujours pas considérée comme une « zone d'intervention prioritaire » pour l'Agence Régionale de Santé.

Face à l'urgence de la situation, il est nécessaire de prendre en compte l'aggravation de la situation en Bresse, en révisant l'arrêté de « zonage médecin » afin que ce territoire soit considéré comme une zone d'intervention prioritaire.

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

Les mesures d'incitation à l'installation des médecins sont peu efficaces, voire contre-productives. La Direction du Trésor (2019), la Cour des comptes (2017), une dizaine de rapports parlementaires ces dernières années : tous constatent **l'impact insuffisant des mesures incitatives, surtout par rapport à leur coût** (86,9 millions € pour la seule année 2015) et aux effets d'aubaine qu'ils entraînent parfois.

Face à la désertification médicale, une politique nationale de santé publique plus efficace s'impose. **Le conventionnement - sélectif des médecins (généralistes et spécialistes) permettrait leur meilleure répartition.**

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

→ Propositions de loi déposées par notre groupe parlementaire

- 2017 : PPL visant à lutter contre la désertification médicale
- 2018 : PPL pour des mesures d'urgence contre la désertification médicale
- **2019 : PPL contre la désertification médicale et pour la prévention**

L'article 1^{er} encadre l'installation des médecins dans les zones sur-denses, et prépare la mise en place d'une nouvelle réglementation d'exercice et d'installation pour l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes.

L'installation des médecins libéraux serait soumise à conditions dans les zones où l'offre de soins est déjà à un niveau particulièrement élevé : un médecin ne pourra s'installer en étant conventionné que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cessera son activité.

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS DE LA PENURIE DE MEDECINS

L'**article 2** renforce la place de l'usager dans l'élaboration et le suivi des politiques de soins

L'**article 3** rend obligatoire la mise à jour du dossier médical partagé par les médecins, permettant ainsi au patient de suivre son parcours de soins au quotidien.

L'**article 4** et l'**article 5** développent la médecine de prévention.

L'**article 6** limite les dépassements d'honoraires médicaux en précisant la notion de dépassement excessif

Cette PPL a été examinée le 27.11.19 en Commission et en séance publique le 12.12.19. Seuls les articles 3 et 4 ont été adoptés, l'article 5 a été réécrit puis adopté.

L'article 1^{er} permettant de répondre à la répartition des médecins n'a pas été adopté, sous la pression des lobbys.

LA DESERTIFICATION MEDICALE ET LES EFFETS **DE LA PENURIE DE MEDECINS**

- Amendements déposés au PLFSS 2022 par plusieurs groupes**
- **Contraindre les médecins pendant les 5 années qui suivent leur diplôme à exercer au moins 1 jour par semaine dans les zones sous-denses**
 - **Ne pas conventionner les médecins dans les zones sur dotées qu'en remplacement d'un médecin en cessation d'activité**
 - **Mettre en place le conventionnement territorialisé des médecins pour lutter contre la désertification médicale**

La suite au prochain Conseil !

